

COLAYRAC-SAINTE CIRQ

So qué l'homé lu donno, la terro sat li tourna

La Lettre du Maire | N° 11 | Novembre 2024

toute l'actualité de votre commune



WEROCKET

Agence de création de sites internet sur-mesure

www.werocket.fr

Nos astronautes
vous accompagnent
de la conception à la mise en
ligne de votre site internet en
assurant un suivi efficace pour
atteindre vos objectifs
et dépasser la limite terrestre.

04 75 51 88 40

info@werocket.fr

Incubé chez AF Communication



LA LETTRE DU MAIRE

Colayrac-Saint Cirq

Chères Colayracaises, chers Colayracais,

Je suis heureux, ainsi que toute notre équipe municipale, élus et collaborateurs se joignant à moi, de vous retrouver en cette fin d'année, afin de vous apporter les nouvelles fraîches de notre activité municipale, et vous annoncer de très bonnes nouvelles !

La sixième édition de nos « Les JEUDînes en musique DE GARONNE » continuent à attirer petits et grands de COLAYRAC-SAINT CIRQ, des communes environnantes, notamment celles de la rive gauche, plus proches grâce au Barreau de CAMELAT, ainsi que des touristes en villégiature en Lot-et-Garonne.

Notre évènement municipal est devenu une animation incontournable de l'été agenais, avec plusieurs soirées ayant rassemblé plus de 1 500 participants.

Nos quatre associations sportives, Rugby, Basket, Tennis et Foot, dont nous remercions les dirigeants et les bénévoles, ainsi que ceux de CULTURE FETES, sans lesquels la Buvette ne pourrait fonctionner. Les recettes de notre buvette 2024 ont explosé cet été, ainsi que les chèques qui seront distribués, pour un montant de 4 200 EUROS à chaque association sportive.

Les travaux d'extension nécessaire du cimetière du bourg, agrémentés par des plantations de nombreux arbres et arbustes, sont achevés.

Je tiens à rappeler qu'un seul arbre adulte développé permet de baisser la température ambiante d'environ 30%, et que leur présence abritera de la chaleur les visiteurs, et permettra d'éviter l'achat et l'énergie nécessaires à un climatiseur, ailleurs dans la commune ...

Vous avez dû remarquer la belle rénovation de notre Eglise du bourg, et le travail remarquable de l'artisan colayracais et de ses collaborateurs, qui ont sablé les génoises, rejointoyé la pierre et imperméabilisé les façades, grâce à une aide de l'AGGLOMERATION D'AGEN.

Notre future MSP : Maison de santé pluriprofessionnelle, a obtenu son Permis de construire, accepté le 26 Juin 2024, et affiché, comme il se doit.

Nous avons rencontré l'ARS, Agence régionale de santé, mardi 12 novembre dernier, afin de lui présenter notre projet de santé, qui a été validé.

Les travaux de construction pourront démarrer début 2025, pour une ouverture prévue au premier trimestre 2026.

Et notre lotissement sur la ZAC de «Caillaou – Grangéa – Laboulbène», pour ceux qui le souhaitent vont pouvoir réserver un terrain auprès de la SEM 47, qui va se charger, de la commercialisation des 87 lots à urbaniser, dans les mois à venir.



Nous devons aussi vous alerter, concernant les dépôts sauvages de déchets, qui gâchent les paysages et salissent les trottoirs et voiries ; nous nous organisons afin de pouvoir verbaliser les contrevenants ...

Faites un geste pour notre nature, et nos enfants, qui vont en hériter SVP.

Comme vous le savez, nous avons entrepris des démarches judiciaires à l'encontre de deux familles qui avaient construit en zone inconstructible du fait d'un très fort risque d'inondation. Nous avons gagné le jugement en première instance, et en appel. Condamnés à détruire leurs constructions, et à une astreinte quotidienne, qui n'était pas payée, la mairie a obtenu la liquidation de cette astreinte.

Les deux contrevenants sont condamnés à verser à la Commune, chacun, un montant de 76 000 EUROS.

Troisième bonne nouvelle : la Mairie a finalisé un accord entre le FCPA 47 et le COC RUGBY, sous l'entremise du Secrétaire général de la Préfecture et de la Jeunesse et des sports.

Cet accord prévoit que le terrain d'honneur du Stade Jean-Pierre Séménadisse soit proposé aux féminines du COC, école de rugby, et partagé avec les jeunes âgés de 6 à 12 ans du FCPA sur des demi-terrains, jusqu'à la fin de saison 2024-2025. Le 2^{ème} terrain, réhabilité cet automne, sera disponible, exclusivement, à la pratique du football dès l'été 2025.

Ainsi que vous pouvez le constater, nos associations sont formidables, et font preuve d'un dynamisme extraordinaire.

Je tiens dans cette lettre, associé à tous mes collègues, à féliciter toutes et tous les bénévoles qui s'investissent auprès de nos jeunes, et nos moins jeunes, afin d'animer et développer leurs activités.

Il nous reste, à toute mon équipe municipale et moi, élus et agents, à vous souhaiter un BEL HIVER, au coin de la cheminée ou au soleil.

Bien à vous toutes et tous,

Pascal de SERMET,

Maire,

Vice-président de l'Agglomération d'AGEN,

PDG de la SEM AVERGIES,

Vice-président de Territoires d'Energie 47

Le Conseil municipal et moi-même avons le plaisir de vous convier à la traditionnelle cérémonie des Vœux, qui se tiendra le vendredi 24 janvier 2025 à partir de 19 heures, exceptionnellement, à la salle de basket. Notre salle des fêtes étant fermée pendant toute la durée des travaux de remise en état de la charpente.





PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 SEPTEMBRE 2024

I - ÉNÉDIS – CONVENTIONS DE SERVITUDES LIEU-DIT LE PRIEU

Un projet photovoltaïque sur hangar agricole lieu-dit le Prieu, sur la parcelle cadastrée E 2626, porté par un agriculteur, a été accordé le 12 décembre 2022 par permis de construire n° 047069 22 A0009. Dans le cadre des travaux de raccordement au réseau électrique de ce projet, les travaux se traduisent par le remplacement d'un poteau et la pose d'un câble souterrain.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer les conventions d'établissement des servitudes et tous documents afférents.

II - CIMETIÈRES : TARIFS CONCESSIONS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la nouvelle tarification des concessions des cimetières de Colayrac-Saint Cirq, applicable au 1^{er} janvier 2025 :

Concession trentenaire : 80 € le m²	Caveau d'attente : gratuit 3 mois - au-delà 30 € par mois
Concession cinquantenaire : 160 € le m²	Cavurne 30 ans : 500 €
Columbarium 1 an : 60 €	Jardin du souvenir : gratuit
Columbarium 15 ans : 250 €	Tarifs résidents hors commune : majoration de 100 %
Columbarium 30 ans : 500 €	

III - ÉTUDES SURVEILLÉES : REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ DE SURVEILLANCE

Les taux maxima de rémunération des travaux supplémentaires effectués, en dehors de leur service normal professeurs des écoles, pour le compte et à la demande de collectivités territoriales et payés par elles, sont déterminés par référence aux dispositions du décret n° 66-787 du 14 octobre 1966. Il revient dès lors au Conseil municipal de déterminer le montant de la rémunération dans la limite du taux plafond fixé par le texte précité.

Le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, entraîne une revalorisation des taux plafonds des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles à compter du 1^{er} février 2017.

En conséquence, les taux plafonds de rémunération de ces heures supplémentaires sont fixés aux montants figurant comme suit : Taux maximum à partir du 1^{er} février 2017 pour les professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école :

- Heure d'étude surveillé : 100% soit **22,34 €**
- Heure de surveillance : 100% soit **11,91 €**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants comme indiqué ci-dessus.

IV - SIVAC : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX 2025-2027

La convention a pour objet la définition des conditions techniques et financières de réalisation de prestations de services et notamment la mise à disposition pour notre commune du personnel du SIVAC, de son matériel, des matériaux au prix d'achat TTC.

Les tarifs établis à la journée, avec chauffeur, hors fournitures sont les suivants :

Prix à la journée : 150,00 € pour chacun des matériels suivants : Pelle + mini-pelle - Epareuse - Point à temps - Camions 19, 12, et 7,5 tonnes - Balai + roto - Lamier - Niveleuse / cylindre - Répanduse (Agglo Agen).

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prestations de service pour l'entretien des chemins ruraux.

V - CORRECTION SUR EXERCICE ANTÉRIEUR AUTORISANT LE COMPTABLE DU SGC A EFFECTUER UNE OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE : RÉGULARISATION DES COMPTES 458

Ces régularisations n'ont aucune incidence sur le résultat du compte financier unique de la commune s'agissant d'une écriture d'ordre non budgétaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux écritures de régularisation.



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 SEPTEMBRE 2024

VI - RENOUELEMENT DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le Projet Educatif Territorial, élaboré à la suite de la réforme des rythmes scolaires en 2014 et en 2018, doit être renouvelé pour la prochaine rentrée scolaire.

Le renouvellement de la dérogation pour l'aménagement du temps scolaire hebdomadaire sur 4 jours, arrêté par l'Inspecteur d'Académie après avis favorable majoritaire des Conseils d'Écoles et du Conseil Municipal, permet une offre de loisirs de qualité en temps périscolaire et extrascolaire.

Un comité de pilotage composé des enseignants, des parents, des services de l'État, du service jeunesse, d'associations et des élus, a arrêté les grands principes à savoir :

- Équité dans le traitement des enfants quelle que soit l'école fréquentée,
- Un rythme hebdomadaire équilibré pour les élémentaires où sont proposés, après l'école, des études surveillées et des activités périscolaires diversifiées (sport, art plastique, culture). Un rythme plus souple pour les maternelles qui ménage des temps d'activités et de repos pour les plus petits,
- Gratuité pour l'ensemble des parents pour les activités périscolaires.

Les activités proposées par l'équipe d'animation, seront :

- Favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques, ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité,
- Ne pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement,
- Rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école,
- Respecter les rythmes de vie des enfants, garantir leur sécurité physique et affective, faciliter leur socialisation et leur permettre de se construire en tant que citoyen,
- Favoriser la mixité sociale et l'égalité d'accès et d'intégration (handicap).

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement du Projet Educatif Territorial pour la période 2024 - 2027,
- Autorise M. le Maire à signer, avec M. le Préfet et M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la convention ad'hoc et tous documents afférents.

VII - TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX : CRÉATION D'EMPLOI

La réorganisation des services, suite à l'obtention du concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles) par un de nos agent, nous invite à modifier le tableau des emplois communaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'Agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles (ATSEM) de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2024.

VIII - AGGLOMÉRATION D'AGEN : SUBVENTIONS A VERSER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'AGENAIS

Par délibération du 4 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la participation de la commune au Programme d'Intérêt Général de l'Agenais visant à la rénovation de logements de propriétaires occupants de conditions modestes et très modestes, en complément des aides versées par l'ANAH et divers partenaires dont l'agglomération d'Agen à parité avec la commune.

Le Conseil municipal, décide conformément à la délibération susvisée :

- le versement d'une subvention de 1 000 euros, à parité avec l'Agglomération d'Agen, pour les travaux d'amélioration énergétique du logement sis route de Bidounet à Colayrac-Saint Cirq.
- le versement d'une subvention de 500 euros, à parité avec l'Agglomération d'Agen, pour les travaux « autonomie de la personne » du logement sis route de la Baraille à Colayrac-St Cirq.

IX - DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 1

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES NON AFFECTÉES :

FCTVA : 10 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES :

Opération n° 111 : Belvédère Garonne : 10 000 €

VIREMENT DE CRÉDIT : Diminution de crédit : Opération d'équipement « Étanchéité salle de basket » N°116 : 60 000 €

Augmentation de crédit : Opération d'équipement « bâtiments communaux » N° 11 : 60 000 €

Le Conseil municipal, adopte à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 1.



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 SEPTEMBRE 2024

X - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), s'est réunie le 28 juin 2022 pour se prononcer sur l'évaluation des charges liées aux transferts et détransferts consécutifs à la fusion entre la Communauté de communes Portes d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) et l'Agglomération d'Agen, et la révision statutaire avec notamment un retour aux communes de la compétence d'entretien des voiries.

L'évaluation des charges relatives à la commune de Colayrac-Saint Cirq n'est pas impactée et par conséquent, son attribution de compensation 2024 ne sera pas modifiée.

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la CLECT et l'approuve à l'unanimité.

XI - PERSONNEL MUNICIPAL : DÉLIBÉRATION CADRE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Considérant qu'en raison du surcroît de travail lié à un agent momentanément indisponible, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service administratif allant du 15 septembre 2024 au 16 octobre 2024 lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

1) Créer, à compter du 1er octobre 2024 jusqu'au 31 octobre 2024 un poste non permanent, sur le grade d'adjoint administratif territorial à 35 heures par semaine pour faire face à ce besoin temporaire d'activité,

2) Autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique dans les conditions susvisées,

3) Fixer la rémunération de l'agent recruté sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

4) Dire que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

XII - PERSONNEL MUNICIPAL : MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DU DGS

Par délibération adoptée le 12 décembre 2016, la commune a notamment institué l'indemnité de fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au personnel municipal (ci-après IFSE) à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'IFSE plafond annuel pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux fait l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions ou d'emploi (missions, tâches, régie...);
- En cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion ;
- Au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

Le Conseil municipal décide de modifier la délibération du 12 décembre 2016 relative au régime indemnitaire des personnels communaux en ce qui concerne l'IFSE attribué au DGS.

XIII - LOCATION DE L'IMMOBILIER : ATELIER DE PEINTRE AU SEIN DE L'ANCIENNE GARE

Le rez-de-chaussée du bien bâti sis lieu-dit « la Gare » à Colayrac-Saint Cirq d'une surface 80 m² suscite l'intérêt d'une artiste. Cette dernière souhaite louer cet espace afin d'y exercer son art.

Le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à procéder aux travaux strictement nécessaires à l'entrée dans les lieux, et de conclure le bail pour un loyer de 150 euros mensuel.

XIV - SIVAC : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 :

Le Conseil municipal prend acte de l'activité de l'année 2023.

XV - CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDIANNE DANS LE PREMIER DEGRÉ

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à conclure ladite convention avec l'Etat, relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne.

COUP DE JEUNE...

Pour l'Eglise du Bourg



La construction de cette église est née de la volonté de Colayracaises et Colayracais qui décidèrent en 1857 de construire leur propre église, sans le secours de la commune et de l'État.

Chacun apporta sa contribution en argent et / ou en nature. Si les travaux ont débuté en 1857, les touchent finales datent de 1872.

Les habitants firent cession de cette église, qui porte le nom de : **ÉGLISE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION**, à la commune par acte du 21 juin 1858.

Ensuite, des travaux ont été réalisés notamment :

- La reconstruction du clocher dont la toiture à deux pentes a été démolie à la suite d'un incendie.
- La croix en pierre, sur le mur pignon, tombée lors d'un orage, sans doute au début du XX siècle. Elle a été remise en place en 2008 par la famille CHALMEL. François, Maire à l'époque, a fourni les matériaux et les pierres taillées par son fils Marc.

Soucieuse de son patrimoine, la municipalité actuelle a décidé, dernièrement, de lancer la rénovation de l'église située au cœur du bourg.



Les travaux de ravalement battent leur plein depuis le début juin 2024 et touchent bientôt à leur fin. Les travaux entrepris visent à remédier à l'usure importante des façades, fragilisées par l'exposition aux intempéries et permettra à cette église de retrouver sa splendeur d'origine.

Ces travaux concernent la restauration de l'ensemble des façades en pierre ainsi que la nef, le pignon arrière, et le presbytère :

- Sablage et jointoiement des génoises
- Rejointoiement des murs en pierre,
- Enduit gratté sur partie du soubassement
- Imperméabilisation des façades et piliers.

APRÈS



AVANT

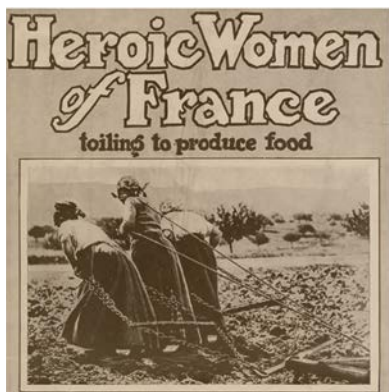


CE PROJET D'UN MONTANT GLOBAL DE 78 000 € A FAIT L'OBJET D'UNE SUBVENTION PAR L'AGGLOMÉRATION D'AGEN À HAUTEUR DE 31 000 €.

CÉRÉMONIE

du 11 novembre 1918

COMMÉMORATIVE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE
1918 PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA JEUNESSE



Lundi 11 novembre, en cette matinée ensoleillée, de nombreux Colayracaises, Colayracais et écoliers ont participé, aux monuments aux morts, à la cérémonie de commémoration du 106^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918.

M. le Maire, **Pascal de SERMET**, ouvrit la

cérémonie par la lecture du message de **M. Sébastien LECORNU**, ministre des Armées, et de **M. Jean-Louis THIERIOT**, délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants et de la Mémoire.

La cérémonie s'est poursuivie par un hommage rendu aux femmes pendant la Grande Guerre. Une exposition dédiée au rôle crucial des femmes pendant la 1^{ère} Guerre mondiale, est venu compléter le discours, et a mis en lumière l'héritage laissé par ces femmes souvent restées dans l'ombre, mais dont l'engagement a été déterminant.

La lecture d'une lettre émouvante, d'une mère de famille, envoyée à son mari, qui se trouvait sur le front a été également faite.

Près de 200 personnes ont assisté, durant une heure, aux différentes étapes d'un protocole bien établi, entre le traditionnel dépôt de gerbes de fleurs par l'association des Aînés Ruraux, la FNACA et M. le Maire au nom du Conseil municipal, la levée des couleurs, la minute de silence, sonnerie aux morts, et l'Hymne national entonné par l'assistance.

M. le Maire a remercié, les autorités, les enseignants, les associations et le nombreux public, pour ce moment de souvenir, avant de les inviter au pot de l'amitié offert par la municipalité.



CRÈCHE

La Farandole



La crèche LA FARANDOLE a organisé pour la première fois une vente de fleurs et de plants de légumes en avril 2024, qui a rencontré un vif succès.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé à cet événement et contribué par leurs achats. Le 2 juin dernier, nous avons également tenu un vide-puériculture, qui a permis de créer des échanges enrichissants entre les familles de la commune et les salariées de la crèche.

Nous souhaitons également une excellente rentrée scolaire aux grands qui partent pour de nouvelles aventures à l'école. Nous leur adressons tous nos vœux de réussite. En parallèle, nous avons le plaisir d'accueillir de nouvelles familles et leur souhaitons la bienvenue dans notre crèche associative.



Contact :
16 Rue de San Fior
47450 Colayrac-Saint Cirq
Tél. : **05 53 87 58 63**



nounou & Cie 47



Une nouvelle année pleine d'aventures se prépare pour les enfants de l'association Nounous & Cie 47 et leurs assistantes maternelles.

Nous serons tous les jeudis matins à la salle de l'ALSH, nous irons rendre visite à des poneys, de la baby-gym, profiter de séances de lectures et chants, partager de beaux moments intergénérationnels en maison de retraite, et autres sorties tant attendues par nos petits protégés.

Depuis 15 ans nous avons à cœur de proposer des activités variées, ludiques et éducatives aux enfants et le programme 2024 / 2025 ne dérogera pas à cette belle règle.



Contact :

E-mail : anais.maupome@yahoo.fr

Tél. : 05 47 49 91 62

Tél. : 06 08 40 64 70



PORT DU GILET *Jaune*

➔ Obligatoire sur les lignes scolaires ➔

C'EST PEUT-ÊTRE PAS STYLÉ... MAIS ÇA PEUT VOUS SAUVER !

**POUR VOTRE SÉCURITÉ
METTEZ VOS GILETS !**

Hors agglomération, 25% des piétons blessés-hospitalisés ou tués sont des jeunes de 0 à 18 ans. Ces accidents interviennent majoritairement de jour, par temps clair et sur une chaussée sèche.

Le gilet haute visibilité vise avant tout à sauver des vies. Son port est **obligatoire** pour tout élève empruntant le réseau scolaire de l'Agglomération d'Agen sur les trajets entre le domicile et l'arrêt de bus et l'établissement scolaire et en cas d'évacuation. Il permet aussi de signaler les élèves aux conducteurs des véhicules jour et nuit et la présence des élèves aux points d'arrêts pour les conductrices et conducteurs de car. Les élèves contrôlés sans gilet s'exposent à une amende de 10 €.

AGGLOMÉRATION AGEN KEOLIS

« Votre gilet jaune n'est peut-être pas stylé... Mais il peut vous sauver la vie ! »



« Ce n'est peut-être pas stylé... Mais ça peut vous sauver ». Sur les routes, la visibilité est cruciale et permet de sauver des vies. Porter un gilet jaune permet d'être vu à 150 mètres au lieu de 30 mètres par les automobilistes. Engagé pour la sécurité, le réseau Tempo fourni à chaque élève inscrit sur les lignes scolaires un gilet jaune rétro réfléchissant.

Chaque élève s'est également engagé, en signant le règlement, à « porter le gilet jaune sur les trajets entre le domicile et l'arrêt de bus et l'établissement scolaire et en cas d'évacuation ». Nous remercions tous les parents et tous les élèves d'être vigilants au port du gilet, qui chaque année sauve des vies, sur les petites routes comme sur les grandes. La sécurité est notre priorité.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Une Boussole pour orienter les jeunes !

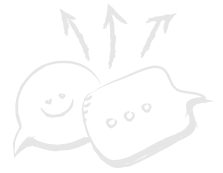


En présence du représentant de l'Etat, de la présidente du Conseil départemental, des présidents des agglomérations de Villeneuve-Sur-Lot et d'Agen, de la CAF, de la Mutualité Sociale Agricole, et des représentants de nombreuses communes, le Centre de loisirs de la commune accueillait ce 15 mai l'inauguration de « **la Boussole des Jeunes** ». Associés à cette inauguration, en partenariat avec l'association Jeunesse Monte Le Son, nos ados de l'ATEC,

bien qu'intimidés par une telle assistance, y ont présenté ce site numérique qui permettra à la jeunesse de trouver des réponses à ses questions dans le domaine du logement, de la santé, de la formation, de l'emploi...

Une belle marque de confiance vis à vis de nos ados de la part de l'association et une reconnaissance du travail accompli en direction de la jeunesse par notre Centre de loisirs.





J.I.L Colayrac Basket

C'est la rentrée à la JIL COLAYRAC Basket !

La saison dernière s'est achevée lors de l'assemblée générale du samedi 15 juin 2024. De nombreux licenciés avaient fait le déplacement pour assister à la DER d'Alexandre BARBERAN, ce dernier ayant décidé de passer la main après 10 années à la tête du Club.

10 années faites de joies, teintées de difficultés mais émaillées d'une multitude d'émotions sur le plan sportif comme :

- la 1^{ère} victoire en coupe 47 en 2016 puis la seconde victoire en Coupe 47 en 2017
- en 2017 aussi, le titre de champion en régionale 2 à Anglet et la montée en régionale 1
- puis en 2019 où l'équipe senior 1 termine 1^{ère} du championnat de régionale 1 valide son ticket d'accès en nationale

et remporte le titre de **Champion Nouvelle Aquitaine 2018 / 2019 à Barbezieux.**

QUE DU BONHEUR !!! La JILC, qui jouait en nationale dans les années 90, revenait 20 ans après, jouer dans la cour des grands.

Aujourd'hui, une page se tourne, Alexandre et Manue BARBERAN quittent le bureau mais restent néanmoins dans l'équipe de dirigeants et de bénévoles.



La nouvelle équipe dirigeante, déjà en place et légèrement remaniée avec une présidence tricéphale composée d'Anthony DUPOUY, Corinne FOURNIER et Nicolas LAULAN, va donc continuer à écrire l'histoire de la Jil Colayrac basket.

Aujourd'hui, le club compte **196** licenciés dont **135** enfants de moins de 18 ans et affiche une progression constante de ses effectifs notamment chez les jeunes, c'est pourquoi le projet du club réservera une attention particulière à leur formation à la pratique du basket et à l'arbitrage.

LES PERSPECTIVES SPORTIVES DE LA SAISON À VENIR :

- Une dizaine d'équipes jeunes,
- Deux équipes seniors masculins dont l'équipe fanion qui jouera cette saison en pré-nationale,
- Une équipe seniors féminines nouveauté de la saison 2024 / 2025,
- Du mini-basket proposé aux plus jeunes,
- Du basket loisirs pour tous.

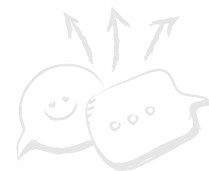
Quant à la vie du club, nous la souhaitons riches en évènements sportifs et extra-sportifs pour que vive à Colayrac-Saint Cirq le Basket couleur Passion !

Contact :

Tél. : jil.basket@orange.fr

La **JIL COLAYRAC BASKET** vous donne rendez-vous tous les week-ends à la « Salle de basket Roland Jaubert » pour venir encourager toutes les équipes.

#ICICESTCOLAYRAC

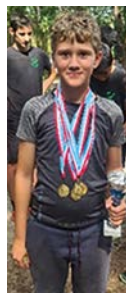


TENNIS CLUB

Colayrac

Une bien belle saison pour le Tennis Club COLAYRAC !

- Bienvenue à **Noah PARADELLE**, notre nouveau DE qui vient entraîner nos adultes et seconder Éléna MICHELONI, passée directrice sportive et responsable de l'école de Tennis.
- Merci à Laetitia SCARAVELLI pour son mandat de trésorière et bienvenue à **Mickaël ROQUES** qui prend le poste.
- Bienvenue à **Jean BOUDIA** qui prend la gestion du pôle vie du club ainsi qu'à **Johann OPPENLANDER** qui rejoint Jean- François GUERRERO et Rose-Line GITTON à la présidence du club.



Bravo à nos jeunes qui ont fait de bons résultats par équipes et en individuel.

Félicitations aux adultes !



CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES :

- Championnat d'hiver Dames Division 1 : 3^{ème} de leur poule
- Championnat d'hiver Messieurs Division 2 : 1^{er} de leur poule
- Sénior + Hommes + 45 ans Division 1 : 2nd de leur poule + Pôle Talence
- LNA Messieurs Division 2 et 5 : 2nd de leur poule
- LNA Dames Division 2 : 6^{ème} de leur poule

DOUBLE MIXTE :

- **Carole** et **Gaston** finalistes du championnat départemental

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL :

- **Sarah** finaliste du championnat Sénior + Pôle Talence
- **Sandy** championne départementale du trophée Châtrier

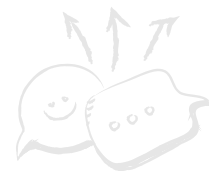
Au Championnat de France + 35 ans Dames :

Pour la seconde année consécutive, une mention particulière à **Éléna MICHELONI**, Vice-championne de France en simple et Championne de France en Doubles avec sa partenaire Christelle DUGLOS.



Contact :

Tél. : **06 51 10 26 09**



TROPHEE DU RUGBY

Amateur du 47

Deux jeunes licenciés au Club Olympique Colayracais ont été mis à l'honneur !



Des centaines de personnes, venues des quatre coins du département, ont répondu présentes pour la remise des TROPHEES DU RUGBY AMATEUR 47 qui s'est tenue le 26 septembre 2024 à l'Espace François Mitterrand à Boé.

Le président du Comité départemental, Jean-Marc Garin, a dressé un état des lieux très positif du rugby Lot-et-Garonnais. Les jeunes licenciés sont en augmentation surtout chez les féminines dont le nombre augmente fortement.

Les organisateurs avaient invité un parrain de luxe, en la personne de Daniel Dubroca, ancien capitaine de l'équipe de France, et véritable légende du Sporting Union Agenais.

Pendant plus de deux heures, joueurs, joueuses, entraîneurs et arbitres ont été mis à l'honneur.

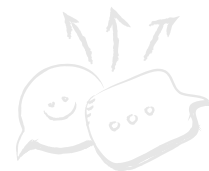
Cette soirée a été un moment très rugby, à l'image de ces trophées, marquées par une poignante minute d'applaudissements pour Medhi Narjissi.



Lola BERNOS,
demi d'ouverture de
l'équipe cadettes,
a reçu le trophée
de la MEILLEURE
JOUeuse.



Adrian Lougnon,
a eu l'honneur de
recevoir le trophée du
MEILLEUR JOUEUR
DE REGIONALE 3



EN EQUILIBRE

Colayrac



La deuxième édition du stage de danse contemporaine et YogaPilates de l'association « **En équilibre Colayrac** », cours dispensés par Stéphanie-Laure VILOTEAU, s'est encore déroulé dans une ambiance joyeuse et studieuse.

Les élèves de l'association et des alentours étaient au rendez-vous en ce début juillet. Quatre jours d'explorations, de découvertes et de bonne humeur.



Merci à tous les participants pour leur fidélité et leur confiance. Les cours réguliers de l'association reprendront à partir du lundi 9 septembre à 17h30 à la **salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq. Les inscriptions sont enregistrées sur place.**

Le premier cours d'essai est gratuit. Vous aurez besoin de votre tapis de sol et, pour le reste de l'année, d'un petit ballon pour les cours de Pilates.



Contact :

E-mail : enequibrecolayrac@gmail.com

Tél. : 06 73 20 22 99

LES AMIS

De Saint Cirq



Les Amis de Saint Cirq ont organisé le dimanche 9 juin une sortie culturelle en Dordogne, dans le Périgord noir, plus précisément à BEYNAC l'un des plus beaux

villages de Dordogne, ouverte à tous. La vingtaine de participants, membres de l'association et extérieurs, ont pu apprécier cette sortie qui a démarré par une halte gastronomique au CELLIER DU PERIGORD avec dégustation de toasts d'un délicieux foie gras et autres gourmandises locales, suivie d'une CROISIERE EN GABARRE sur la Dordogne, commentée, puis d'un repas traditionnel servi à l'HOSTELLERIE MALLEVILLE avec vue panoramique sur la Dordogne et enfin, après un cheminement « sportif » à travers les rues pavées et pentues de ce joyau du Périgord noir, de la visite

guidée du CHATEAU DE BEYNAC. Les animations ont été offertes à tous, repas et gabarre exceptés.

Cette sortie conviviale a répondu aux attentes de toutes et tous, prêts à repartir l'an prochain... La réflexion quant à notre prochaine destination est ouverte et les suggestions de tous bienvenues ! S'est tenu le désormais rituel VIDE-GRENIER le dernier week-end d'août. L'apéritif offert par la Mairie a été servi à la mi-journée devant la bibliothèque. Le repas si apprécié par exposants et promeneurs a été concocté par les Amis de Saint Cirq eux-mêmes.

La bibliothèque, après une fermeture bien méritée en août, a rouvert ses portes le dimanche 8 septembre dès 10h45, selon ses horaires habituels : 10h45 - 12h les dimanches.

Contact :

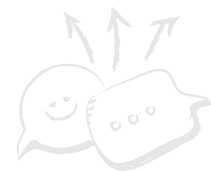
E-mail : jeanlucbezos@gmail.com

Tél. : 07 69 22 05 63

Tél. : 06 28 89 48 25

MODERN'JAZZ

Dansons ensemble !



Après un gala de danse mémorable, affichant complet, en juin, l'association Danse Modern'Jazz de Colayrac-Saint Cirq a débuté sa saison 2024-2025 avec une joie et un enthousiasme renouvelés. Comme toujours, notre professeure Sonia Casasola, diplômée d'état, propose des cours diversifiés dans lesquels chacun peut s'épanouir et progresser : **Modern'Jazz, Contemporain, Classique, Urban street (junior), Street dance adulte et Heels Dance (danse en talons).**



L'investissement et l'implication de Sonia CASASOLA et de ses élèves a une nouvelle fois été récompensé en début d'année. Plusieurs élèves ont en effet été primés lors du concours régional de la CND à Mérignac et l'une d'entre elle a accédé au concours national à Lyon où elle a obtenu une médaille d'argent. Cinq autres ont ensuite participé au concours international de la danse à Montluçon où elles ont, là encore, gagné de nombreux prix.

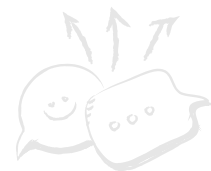
Enfin, deux élèves, **Léna MAURIN** et **Lucie COTTIN**, qui ont grandi et évolué au sein de l'association, partent en formation professionnelle après un parcours de danseuse remarquable.

L'association Modern'jazz de Colayrac-Saint Cirq est fière de **Sonia CASASOLA** et ses élèves de faire vivre la danse avec autant de ferveur. L'association est aussi reconnaissante envers la mairie de mettre à disposition une salle de danse facilitant ainsi le partage de cette passion commune.



GYMNASTIQUE

Volontaire



Fédération Française EPGV

La saison 2024 / 2025 débutera

le mardi 10 septembre 2024

avec encore de la nouveauté :

- 2 séances hebdomadaires de **GYM / PILATES**
- 2 séances hebdomadaires de **FITNESS**
- 1 séance de **YOGA**
- 1 séance de **ZUMBA**

Venez nous rejoindre dans une ambiance conviviale où tous les niveaux sont les bienvenus.

Nous avons sept animateurs diplômés : **Leyla, Léna, Cécile, Grégory, Véronique, Emma** et **Christiane** avec qui nous organisons des randonnées.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Jours	Horaires	Lieu	Activités
Lundi	9h15 à 10h15	Colayrac-Saint Cirq	Gym douce / Pilates
	19h à 20h		Gym / Fitness
Mardi	18h45 à 19h45	Saint-Hilaire de Lusignan	Pilates
Mercredi	18h45 à 19h45	Colayrac-Saint Cirq	Gym / Fitness
	19h50 à 20h50		Zumba
Jeudi	18h45 à 20h	Saint-Hilaire de Lusignan	Yoga



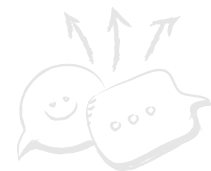
→ La première séance est offerte, le tarif est attractif et les inscriptions sont possibles toute l'année.

Contact :

E-mail : gv.colayrac@gmail.com

Tél. : **06 28 26 39 97**

ARAV



(Association de Retraités, Activités physiques et Voyages)

L'ASSOCIATION A.R.A.V. VOUS PROPOSE :

Les LUNDIS au foyer des aînés ruraux :

- Ateliers A.S.E.P.T. 15h à 17h.
- Nutri Activ : 6 séances à compter du 7 octobre 2024.
- Escape game sur le sommeil : 1 séance 1h30 le 9 décembre 2024.
- Yoga du rire : 8 séances 1h15 à compter du 20 janvier 2025.
- Cap bien être : 4 ateliers de 2h45 printemps 2025.

Les MARDIS salle d'expression corporelle

- Activités physiques et bien être : 9h à 10h (Première séance découverte le 17 septembre 2024)
- Danse en ligne : 10h30 à 12h30 (Première séance le 1 octobre 2024)

Les MERCREDIS matin au foyer des aînés ruraux :

- Sophrologie : 9h30 à 10h30.

Les MERCREDIS après-midi :

- Balade pédestre : Un seul circuit est proposé, la distance varie entre 8 et 10 km.



Les JEUDIS salle d'expression corporelle

- Activités physiques et bien-être : 15h30 à 17h

Les VENDREDIS :

- Randonnées : Deux circuits en boucle sont proposés l'après-midi (ou le matin en période de forte chaleur), les distances varient de 4 à 6 km pour le petit circuit et entre 7 et 9 km pour la deuxième boucle.

PÉTANQUE

Colayracaise

Le club de « **Pétanque Colayracaise** » a mis les bouchées doubles pour organiser, **le dimanche 24 août 2024**, son traditionnel tournoi annuel. Quatre jours de travail acharnés avec la collaboration des services techniques de la Mairie de Colayrac-Saint Cirq.

Pour accueillir dans les meilleures conditions les **34** équipes soit **204** participants, de nouveaux terrains ont été créés : étalement d'une couche de sable sur le grand parking du complexe sportif et les allées, réfection des terrains habituels, délimitation et numérotation de tous les terrains...



Un plateau repas, fort apprécié, fut servi à la pause déjeuner et le vin d'honneur est venu clôturer cette belle journée...



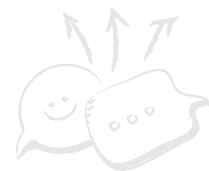
VILLENEUVE S/LOT



De très beaux trophées ont été remis aux équipes victorieuses des deux premières places : **Villeneuve-Sur-Lot et Boé.**



BOE



ESPOIR FM

*plus près de vous pour
cette nouvelle rentrée !*



La radio associative généraliste d'envergure départementale vous propose depuis plus de 40 ans d'écouter ceux qui ont rarement la parole au travers d'interviews d'invités locaux, de l'info locale mais aussi du divertissement grâce à de la musique variée et des magazines...

Le tout sans pub !

Avec l'arrivée de Mélodie au poste d'accueil et de secrétariat, les salariés et les bénévoles d'Esprit FM préparent une nouvelle grille de programmes riche en rendez-vous et en rencontres au studio à Colayrac-Saint Cirq ou au cœur des événements du département.



Nouvelle équipe d'Esprit FM : Mélodie (au centre) a rejoint Flavien et Aurélie dans l'aventure radiophonique !

**RESTEZ CONNECTÉ SUR LE 93.1 POUR L'AGENAIS ET LE NÉRACAI ET
LE 104 FM POUR LE MARMANDAI, TONNEINQUAIS ET LE VILLENEUVOIS.**



**TOUTES NOS ACTUALITÉS AUSSI SUR :
WWW.ESPOIRFM.COM - FACEBOOK ET INSTAGRAM**

Aurélie VERON
Animatrice Radio

☎ 06 18 34 55 52
✉ aurelie@espritfm.com
🌐 www.espritfm.com
📍 148 Route de St Hilaire 47450 COLAYRAC ST CIRQ

Contact :

E-mail : contact@espritfm.com

Tél. : 05 53 67 49 50



Votre ÉVÉNEMENT FESTIF de l'Été 2024

LES JEUDînes EN MUSIQUE VOUS ONT CONQUIS !

Les **JEUDînes** en Musique est incontestablement devenu l'évènement incontournable de l'été en Lot-et-Garonne ! En témoigne le record d'affluence cette année ! Vous êtes venu en nombre voir ou revoir les artistes qui font la programmation musicale tous les jeudis de **juillet**, **août** et vous régaler des mets proposés par les commerçants sur place. En famille, seuls, entre amis, toutes générations confondues, toujours dans une ambiance chaleureuse et festive à l'ombre des arbres en bord de Garonne, ou en dansant face à la scène du théâtre de verdure.



Colayrac-Saint Cirq, village où il fait bon vivre !

Les **JEUDînes** en Musique de Garonne c'est :

- 9 dates de concert pendant les 2 mois de **juillet** et **août**
- Plus d'une **trentaine** de bénévoles mobilisés pour l'évènement
- 9 groupes de musiciens de qualité avec des propositions pour tous les goûts, partageant avec vous des moments uniques
 - Une **quinzaine** de **stands** gourmands avec des commerçants à votre service, pour régaler vos papilles avec un large choix de menus
 - Des découvertes **jeunes talents** qui ne vous ont pas laissé indifférents...
- Entre **800** et **1500** personnes accueillies par soirée
- 5 associations derrière la buvette ont assuré le service : Culture Fêtes, C.O.C Section rugby, JIL Colayrac Basket, FCPA47 et Tennis Club Colayracais
- Une **équipe** organisatrice composée d'élus, d'agents administratifs et techniques de la Mairie de Colayrac-Saint Cirq



Un énorme **Merci** à toutes et tous, sans vous, et toutes ces combinaisons réunies la saveur ne serait pas la même...

Rendez-vous l'été prochain, avec son lot de surprises... !



FÉDÉRATION FRANÇAISE de Cardiologie

Nous tenons à vous rappeler l'importance de bouger pour votre santé et en particulier celle de votre cœur.



**BOUGER AU QUOTIDIEN,
C'EST ESSENTIEL !
DÉCOUVREZ COMMENT
PASSER À L'ACTION.**



**Fédération
Française de
Cardiologie**

En effet, pratiquer une activité physique régulière



PRÉVIENT LES MALADIES
CARDIOVASCULAIRES ET MÉTABOLIQUES



DIMINUE LE RISQUE DE SURPOIDS
ET D'OBÉSITÉ



PERMET DE CONSERVER
UNE BONNE CONDITION PHYSIQUE



PERMET DE LUTTER CONTRE
LE STRESS ET L'ANXIÉTÉ



AMÉLIORE LA QUALITÉ DU SOMMEIL



FACILITE LA STABILISATION DE
LA PRESSION ARTÉRIELLE, DE LA GLYCÉMIE
ET DU CHOLESTÉROL

MALADIES CARDIOVASCULAIRES :

LES FEMMES SONT PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES.

Les femmes sont particulièrement exposées aux maladies cardiovasculaires et souffrent pourtant d'un retard de diagnostic et de prise en charge adaptée.

Comme le souligne le Dr Anne-Laure LAPRÉRIE, cardiologue au CHU de Nantes, **les phases hormonales ont un effet sur les maladies cardiovasculaires**, tout au long de la vie des femmes :

Les hormones féminines protègent le cœur des femmes. C'est pourquoi la ménopause est une période à risque cardiovasculaire. Par ailleurs, la contraception augmente le risque de thrombose veineuse et d'embolie pulmonaire à tout âge. Mais surtout après 35 ans, en cas de facteurs de risque associés, elle peut entraîner ou aggraver une

hypertension artérielle, altérer le bilan lipidique et exposer à un AVC.

Enfin, la grossesse est une situation naturellement exigeante pour le cœur.

En cas d'hypertension artérielle, un suivi à vie est indispensable.

LA CENTENAIRE DE LA COMMUNE

Adrienne Delouvrié, s'en est allée !

Adrienne DELOUVRIÉ née le 28 novembre 1920 dans un petit village du Massif Central nous a quitté le 6 août 2024 à l'aube de ses 104 ans.

On se souvient de son centième anniversaire, fêté à son domicile le 28 novembre 2020, en pleine crise sanitaire, entourée de sa famille et de M. le Maire, Pascal de SERMET.

Elle est la dernière d'une fratrie de 7 enfants. Elle est élevée avec amour dans ce foyer modeste et participe très vite aux travaux de la maison ou des champs tout en allant à l'école.

Adrienne passe le certificat d'études et est première du canton, elle aurait aimé poursuivre les études mais elle doit aider son père alors que ses 3 frères aînés sont partis gagner leur vie à Paris. Elle épouse Maurice DELOUVRIÉ le 6 septembre 1945 alors qu'il revient de 5 ans de captivité. Le couple part à Paris pour travailler et construire sa nouvelle vie. Deux ans après, elle est rappelée pour s'occuper des parents et de l'exploitation. Puis de leur union sont nés Bernard, Anne-Marie, Pierre et Rémy.

En 1957, EDF construit un barrage dans la vallée de la Truyère qui exproprie les plus belles terres fertiles du couple, la vie n'est plus possible pour eux. Ils s'endettent pour acheter une propriété en Lot-et-Garonne, à Cardonnet, et s'y installent au printemps 1958. Lorsque Maurice prend la retraite, le couple achète une maison à Colayrac-Saint Cirq pour la proximité des services.

Encore une fois, Adrienne va s'adapter et très vite créer des liens avec son voisinage et le club du 3^{ème} âge où elle prendra des responsabilités. Son époux décède en 1998 après 53 ans de mariage.

Cette femme, décrite comme quelqu'un de « droit et intègre »,

reste dans sa grande maison, continue ses activités, sorties, promenades ou des parties de scrabble avec ses amies... Reste investie, aide les associations caritatives et rend visite aux personnes isolées.

Maman et grand-mère aimante, elle se faisait une joie de recevoir ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants dans sa maison. Elle fera une chute en février 2021 dont les conséquences seront une perte d'autonomie importante qui ne lui permettra pas de regagner sa maison. Elle vivra 3 ans à l'Ehpad de Prayssas avant de partir pour un autre monde.



Ses obsèques ont été célébrées le 13 août 2024 à l'église de Colayrac-Saint Cirq, avant son inhumation au cimetière communal.

M. le Maire, Pascal de SERMET et son Conseil municipal saluent sa mémoire ainsi que celle de Pierre, son fils, Maire de Saint-Hilaire de Lusignan, décédé le 8 janvier 2024 et présente ses plus chaleureuses condoléances à sa famille et à ses proches.

ÉTAT CIVIL

du 1^{er} janvier au 31 août

NAISSANCES (15 nouveau-nés)

Bienvenue à :

Juliette, Emma, Marie **REY** 16 janvier
Eden, Alcéo **LAIGLE** 18 janvier
Marcel, Loïc, Léon **CASTERAS RIVIERE** 11 février
Mateus **PASQUET ALVES SIMOES** 7 mai
Margaux **LUSSAGNET** 20 mai
Lyana, Léna, Prescillia **DELAMÉ** 10 juin
Maëli **GRODECOEUR** 25 juin

MARIAGES (20)

Félicitations à :

BAUVY Baptiste / **GUILLEMOIS** Laurie 22 avril
BERTRAND Laurent / **CABY** Caty 4 mai
DELCOURT Romuald / **CHALMEL** Anne-Claire 18 mai
TIGANI Ilias / **EL BAKKAL** Anissa 18 mai
MAZARDS Kenzo / **AZAIS** Alison 5 juin
DUGALIS Fabien / **FRIOU** Cédric 7 juin
MESSIF François / **ECHCHAFFI** Fatima 8 juin
PILON Alexis / **TOURTAREL** Fanny 8 juin
DECLERCQ Michel / **ANDEME** MBA Sara 29 juin
RHEIN Guillaume / **COSTE** Johanna 4 juillet
ROSA Estelle / **BENAMOR** Kaies 6 juillet
NAPOLITAN Frédéric / **LACOSTE** Marie-Noëlle 6 juillet
BELLOUT Mohamed Azerki / **TESQUET** Amandine 20 juillet
CONTOU Amandine / **DAUBA** Virginie 20 juillet

3 Pacs ont été enregistrés

Félicitations aux pacésés !

DÉCÈS (24)

Nos sincères condoléances

PECHAMBERT Denise Jeanne Veuve **LACOSTE** 2 janvier
DOUEZAN Guy Christian 5 janvier
LA ROSA Bruno, Joël 12 janvier
CABRIT Charles 14 janvier
GARCIA Arlette, Veuve **RIGAUD** 30 janvier
SIVADE Marie-Claire 17 février
GOTTRAND Marie-Paule Veuve **CALLIGARO** 17 février
LEVEILLE Guilène Georgette Renée 22 février
CAZERES-CARASSUS Michel Marie Joseph 22 février
• **BERNINI** Michèle 19 mars
• **VEDERE** Anne-Marie, Jeanine, Epouse **GRY** 1 mai
• **SONNIER** René, Claire Veuve **BARDY** 17 juin
• **GARY** Hélène Veuve **LABADIE** 16 juin
• **MOUTTAKI** Abdelkader 21 juin
• **SAINT MARTIN** Eliette, Denise, Veuve **BORDES** 28 juin
• **MOKHTARI** Mimoun 30 juin
• **CAZALS** Jean-Claude 2 juillet
• **REDON** Renée, Jeanne Veuve **GENET** 2 juillet
• **PLANTE** Aline 31 juillet
• **LATTES** Adrienne Veuve **DELOUVRIE** 6 août
• **BROUILLET** Francine, Jacqueline 12 août

CONTACTS

Utiles

MAIRIE

Accueil / Secrétariat
Ouverture du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

AGENCE POSTALE

Ouverture les lundis, mardis et jeudis de
9h à 12h et de 14h à 17h
ainsi que les mercredis et vendredis de 9h à 12h

14 rue des Écoles
47450 COLAYRAC-SAINT CIRQ

Téléphone : 05 53 77 57 50

Courriel : contact@colayrac-saint-cirq.fr

Site internet : www.colayrac-saint-cirq.fr

<https://www.facebook.com/colayracavenir>



Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Les permanences pour le public PLIE (demandeurs d'emploi longue durée et les bénéficiaires du RSA) sont assurées le vendredi matin en Mairie par : Madame Françoise BARRIÈRE

Courriel : plie.agenais@agglomeration-agen.fr



Les bureaux sont ouverts
au 1^{er} étage de la Mairie
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 13h30 à 17h30
Tél. : 05 53 77 57 54

Courriel : admr-colayrac@wanadoo.fr

Crédits photo couverture : Mairie

Crédits photos : Mairie

Directeur de publication : M. le Maire Pascal de SERMET

Rédaction : M. Claude DULIN

Tiré à 1600 exemplaires

© Modèle déposé

Toute reproduction interdite

Réalisation et impression : AF Communication

Tél. : 04 75 51 88 40

